

**Gardiennage et surveillance de diverses installations municipales - Marché annuel année 2000**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Durant ces dernières années, la Ville de Besançon a fait intervenir diverses sociétés pour des prestations de télésurveillance et gardiennage sur différentes installations municipales (Piscine-Patinoire, certains groupes scolaires, manifestations ponctuelles ...)

En raison du montant total des dépenses pouvant être atteint, il importe de lancer une mise en concurrence afin de pouvoir conclure un marché avec l'entreprise déclarée mieux-disante.

Cette mise en concurrence a été réalisée fin 1999 et la Commission d'Appel d'Offres du 16 décembre 1999 a retenu la Société PROTEG pour les prestations exécutées entre le 1<sup>er</sup> février et le 31 décembre 2000.

Le marché sera un marché à bons de commande dont les montants minimum et maximum seront 230 000 F et 880 000 F TTC.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 26 janvier 2000.*